



Trophée « Destination Vélo 2015 »

Règlement du concours

Article 1^{er}

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon Destinations nature, jusqu'au 15 février 2015, date limite d'envoi des candidatures (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tous les départements français. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.

Article 3 > Conditions

Pour participer, chaque département candidat doit être représenté par le Conseil général ou le Comité départemental de tourisme dudit département. Il doit faire parvenir avant le 15 février 2015 le dossier de candidature rempli ainsi que d'éventuelles annexes pouvant illustrer les éléments à :

Fédération française de cyclotourisme « Destination vélo de l'année » 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex Renseignements : Eric Bréal - 01 56 20 88 79

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » sera remis au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés, à l'occasion du Salon Destinations Nature. Deux autres départements candidats se verront également valorisés. La remise du trophée sera organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec:

- Destinations Nature, le salon des nouvelles randonnées ;
- Les départements et régions cyclables ;
- Veloenfrance.fr ;
- la revue *Cyclotourisme* ;
- le site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com* ;
- et les membres du jury.

Article 4 >

Vote les membres du Jury désigneront la Destination Vélo 2015 ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.

Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

- ✓ Nombre total de km d'itinéraires cyclables (dont ceux présents dans veloenfrance.fr)
- ✓ Nombre de circuits Route et VTT ;
- ✓ Itinéraires adaptés au plus grand nombre (variété des niveaux de difficulté des tracés) ;
- ✓ Présence d'un ou plusieurs labels FFCT sur son territoire (« Ville et territoire vélotouristiques » / base d'activité VTT FFCT) ;
- ✓ Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT ;
- ✓ Présence de circuits mettant en valeur les sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF) ;
- ✓ Nombre de « Bonnes Adresses » présentes sur veloenfrance.fr ;

- ✓ Présence de points Accueil vélo ;
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables ;
- ✓ Grand itinéraire véloroute ;
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme ;
- ✓ Cibles de clientèles « vélo » ;
- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires ;
- ✓ Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels, etc.) ;
- ✓ Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire ;
- ✓ Autre caractéristique « vélo » ...

Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France.

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Destination Vélo 2015 » et les deux récompenses seront remis aux départements lauréats au cours du salon Destinations nature à Paris, Parc des expositions. Les départements récompensés s'engagent à être présents lors de la remise. Le jury prendra contact avec les trois départements promus, dès délibération.

Article 8 > Promotion

Les 3 départements lauréats seront valorisés :

- dans un communiqué de presse ;
- sur Internet via *Cyclotourisme-mag.com*.

La Destination Vélo 2015 sera également mise en avant :

- dans la revue *Cyclotourisme* ;
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération.

Ce dernier pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo dans tous ses supports de communication. Il se verra attribuer par la Fédération française de cyclotourisme les outils de promotion nécessaires.

Article 9 > Règlement

Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur. Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à Eric Bréal : e.breal@ffct.org